



Et Surveillant(e)s brigadiers

Non-Gradé(e)s



Agression au Bâtiment 2 !

Ce mercredi 28 août 2024, un détenu au comportement changeant et cyclique a agressé un collègue du Centre de Détention de Joux-la-Ville.

Le détenu a attaqué, sans raison apparente, un surveillant dont le seul tort a été d'ouvrir la porte de cellule.

Notre collègue a subi la fureur d'un détenu qui n'avait visiblement plus rien à perdre. Il a reçu des coups au niveau du visage, une collègue stagiaire venue en renfort a également reçu un coup au niveau du ventre.

Nos collègues ont été accompagnés à l'hôpital par un membre de l'Administration.

Résultat :

Le collègue est allé porter plainte, il a reçu 5 jours d'ITT, 14 jours d'arrêt. Concernant la collègue, elle a eu 7 jours d'arrêt.

Le **SPS** en a assez de voir des collègues tomber sous les coups d'individus sans foi ni loi. La tolérance zéro ne doit plus servir de "formule d'élément de langage".

Le **SPS** exige que ce détenu soit transféré immédiatement après avoir purgé sa peine de quartier disciplinaire.

Le **SPS** se tiendra toujours auprès des collègues agressés dans leurs démarches pour défendre leurs droits.

Le **SPS** félicite les collègues qui ont su garder leur sang-froid et réagir avec le professionnalisme qui les caractérise.

Le **SPS** souhaite un prompt rétablissement à nos collègues touchés.

Le bureau local, le 30/08/2024.